



Demande de visa

Par Solal

Bonjour,

J'ai un ami Turc qui à vécu en France toute son enfance mais qui est reparti en Turquie il y à maintenant plus de 5 ans et qui essaye de revenir en France car sa vie est en France.

Il n'a jamais demandé la nationalité française lorsqu'il était en France.

Il a eu une interdiction de séjour car son visa à été retrouvé sur une personne voulant traversé illégalement un territoire européen.

Maintenant que cette interdiction est lèvé toute ces demande de visa son refusé.

Son père est toujours en France.

Je viens donc à la pêche aux informations auprès de vous afin de connaître les meilleurs solution à son problème.

Merci d'avance.

Par AGeorges

Bonjour Solal,

Des réponses :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2784]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2784[ur]

Votre ami doit avoir une ITF suite à ses problèmes de papiers (délict pénal). Les délais sont de 10 ans, mais elle peut aussi être définitive.

Il peut y avoir des recours, voire même si votre ami a vécu longtemps en France, l'ITF peut être supprimée. Mais demander des visas ne sert à rien. Il faut demander que la peine soit revue ...

Lisez bien le Vos Droits ci-dessus ...